

Après-propos

Vers une valorisation nationale de l'Appel à partenariat innovant GEMAPI Cerema-Irstea

Le Cerema et Irstea lançaient en 2016 un appel à partenaires destiné à accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la nouvelle compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Depuis, une dizaine de projets ont été retenus sur des territoires aux enjeux variés. L'objectif est désormais de s'appuyer sur les enseignements issus de ces partenariats et de les valoriser à l'échelle nationale.

Accompagner les territoires pour la compétence GEMAPI

La loi de modernisation de l'action publique du 27 janvier 2014 a identifié des compétences obligatoires relatives à la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), et les confie aux communes et à leurs groupements à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette double approche « milieux aquatiques » et « inondations » concerne tous les territoires. Face aux questions que soulève la mise en œuvre de la GEMAPI dans les territoires, le Cerema et Irstea ont lancé en 2016 un appel à partenariat innovant, destiné à accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de la nouvelle compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (<https://gemapi.cerema.fr/>). Son objectif était de s'appuyer sur l'analyse de situations locales concrètes et variées, pour favoriser la recherche de solutions et permettre de les partager au niveau national. Il couvre les quatre thématiques suivantes (les candidats ont pu choisir une ou plusieurs thématiques) :

1. Le diagnostic territorial en vue de l'élaboration des stratégies locales de restauration des milieux et de prévention des inondations :

- élaboration de méthodes cartographiques et d'indicateurs pour articuler les enjeux GEMA et PI ;
- caractérisation des solidarités amont/aval et rural/urbain ;
- conception de nouvelles gouvernances ou retours d'expérience ;

2. Intégration des différentes composantes de la GEMAPI : la gestion et la restauration des cours d'eau, plans d'eau, des zones humides et des ripisylves, notamment par l'ingénierie écologique, la détermination et la gestion des systèmes d'endiguement et des barrages ;

3. Élaboration et évaluation socio-économique des projets et programmes d'action relevant de la GEMAPI, notamment à l'aide des analyses multicritères et coûts / bénéfiques, priorisation et efficacité des actions ;

4. Conception de dispositifs innovants pour l'acquisition et la valorisation de données, la cartographie et l'aide à la décision.

Plus d'une quarantaine de déclarations d'intérêt ont été reçues, pour neuf collectivités retenues (encadré ①), représentatives de différents climats (méditerranéen, continental, océanique, littoral et montagnard), et de différents milieux : urbains, périurbains et ruraux.

ENCADRÉ ①

Les collectivités ayant rejoint l'appel à partenariat :

- Communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut et la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole,
- Grand Calais Terre & Mer,
- Saint-Malo Agglomération,
- Communauté d'agglomération du Puy-En-Velay,
- Syndicat mixte d'aménagement du Bassin de la Bourbre
- Syndicat mixte de gestion intercommunautaire du Buëch et de ses affluents,
- Comité du bassin hydrographique de la Mauldre et de ses affluents,
- Troyes Champagne Métropole,
- Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace Moselle.



© P. Mériaux (Irstea)

❗ L'objectif de l'appel à partenariat lancé par le Cerema et Irstea est de s'appuyer sur l'analyse de situations locales concrètes et variées pour favoriser la recherche de solutions et les partager au niveau national.

Valoriser les retours d'expérience au niveau national

La question s'est posée de savoir comment valoriser les enseignements issus de ces partenariats. Pour cela, une réflexion a été menée en parallèle de chacun des projets couverts par le partenariat : identification de méthodes innovantes potentielles pouvant être apportées par le Cerema et Irstea en réponse aux questionnements des territoires, échange sur les travaux en cours et développement des liens entre acteurs, capitalisation à partir des premiers résultats afin d'envisager une valorisation sur le plan national.

Plusieurs pistes de valorisation ont ainsi été identifiées. Elles concernent tout d'abord un besoin en méthodes d'accompagnement nécessitant la rédaction de guides méthodologiques. Les attentes des collectivités concernent en effet l'aide aux diagnostics, avec des besoins en méthodes et outils d'aide aux choix de gouvernance sur un territoire, liés à une prise de compétence GEMAPI (étapes, points de vigilance). S'il existe de nombreux guides et documents pour sensibiliser les élus sur les enjeux réglementaires, le besoin d'un « guide de lecture des guides existants », renseignant sur ce qui est disponible, comment trouver et comment décrypter ces guides, s'est fait clairement sentir. En sortant d'une vision purement administrative, il existe également un besoin fort d'analyser physiquement ce qu'est et ce que procure un « système d'endiguement » : quel est le rôle des ouvrages associés ? Comment identifier les ouvrages masqués par la végétation ? Quel est le niveau de protection ? Qui fait quoi maintenant et à l'avenir ? L'usage de méthodes semi-automatiques pour cartographier sur un grand territoire l'aléa inondation et les fonctions des milieux humides représente une autre attente des collectivités. Il existe en effet une terminologie à expliquer, des données d'entrée à inventorier, une problématique d'échelle, des éléments de coûts à intégrer... Enfin, il s'agirait pour accompagner au mieux les structures « gémapiennes » de réaliser un guide méthodologique pour les aider à identifier des secteurs à enjeu « gémapiens », emblématiques pour montrer des actions, donner des conseils pour choisir des lieux à enjeux, ou encore lister les aménagements que l'on peut présenter ou commenter.

Parmi les outils d'aide à la décision à développer, on trouve ceux permettant d'intégrer les enjeux environnementaux et mieux adaptés à la réalité d'un territoire rural de montagne, et ceux pour la préservation ou la restauration de zones humides, particulièrement utiles au ralentissement des crues.

Enfin, des démonstrateurs sont attendus, par exemple un jeu informatique de type Sim City adapté à la GEMAPI pour évaluer les impacts d'aménagements réalisés (avec toutes les options possibles d'aménagements), ou encore un jeu de rôle, sous forme de plateau tout public, comportant différents niveaux d'entrée pour faire comprendre comment la gestion par bassin versant peut concilier milieux aquatiques et gestion des inondations. ■

Les auteurs

Philippe PAPAY

Cerema Eau, mer et fleuves,
134 rue de Beauvais,
F-60280 Margny-Lès-Compiègne, France.
✉ philippe.papay@cerema.fr

Nicolas de MENTHÈRE

Irstea, DIVAC
1 rue Pierre-Gilles de Gennes, CS 10030,
F-92761 Antony Cedex, France.
✉ nicolas.de-menthere@irstea.fr